



(11) **EP 3 152 124 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**06.12.2017 Bulletin 2017/49**

(51) Int Cl.:  
**B65D 47/28 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **15727706.2**

(86) Numéro de dépôt international:  
**PCT/FR2015/051414**

(22) Date de dépôt: **28.05.2015**

(87) Numéro de publication internationale:  
**WO 2015/185829 (10.12.2015 Gazette 2015/49)**

(54) **EMBALLAGE DE PRODUIT CONSOMMABLE MUNI D'UN BOUCHON REFERMABLE**  
**VERPACKUNG FÜR VERBRAUCHSPRODUKT MIT VERSCHLIESSBAREM STOPFEN**  
**PACKAGING FOR CONSUMABLE PRODUCT, PROVIDED WITH CLOSABLE STOPPER**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB**  
**GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO**  
**PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **06.06.2014 FR 1455157**

(43) Date de publication de la demande:  
**12.04.2017 Bulletin 2017/15**

(73) Titulaire: **Bettercan & Co**  
**75006 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **LUTRINGER, Philippe**  
**F-49540 Martigne Briand (FR)**

(74) Mandataire: **Thomas, Nadine**  
**Brandon IP**  
**64, rue Tiquetonne**  
**75002 Paris (FR)**

(56) Documents cités:  
**US-A- 2 304 214 US-A1- 2013 320 013**

**EP 3 152 124 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

### DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

**[0001]** L'invention se rapporte au domaine de l'emballage et plus spécifiquement de l'emballage de produits consommables liquides et/ou gazeux; les canettes sont particulièrement concernées par l'invention qui vise un dispositif (ou bouchon) d'ouverture et de fermeture d'un tel emballage.

### ETAT DE LA TECHNIQUE ANTERIEURE

**[0002]** Les emballages concernés par l'invention sont notamment des canettes, c'est-à-dire des récipients sensiblement cylindriques, le plus souvent en acier ou en aluminium, destinés à contenir un produit consommable tel qu'une boisson liquide. L'extrémité inférieure de tels emballages est fermée, souvent monobloc avec la paroi cylindrique. L'extrémité supérieure se présente généralement sous la forme d'une coupelle munie d'un orifice initialement défini par un opercule lui-même attaché à une languette par un point d'attache. La languette, par un mouvement de levier par rapport à son point d'attache, appuie sur l'opercule de façon à déchirer une partie pré-découpée du pourtour de l'opercule. En se déchirant ainsi, l'opercule crée un orifice par lequel le liquide contenu dans le récipient peut s'échapper pour être consommé. L'opercule est replié à l'intérieur du volume défini par le récipient tout en étant maintenu à l'intérieur par une partie non détachée de son pourtour.

**[0003]** Ce type de canette présente l'inconvénient de ne pouvoir être ouverte qu'une seule fois, après quoi elle n'est plus refermable de sorte que l'utilisateur doit boire tout le contenu de sa canette relativement rapidement ; des canettes de petit volume sont connues afin de pallier partiellement à ce problème, mais leur coût étant proche de celui des autres canettes, les consommateurs ne sont généralement pas attirés par ces petites canettes.

**[0004]** Les autres inconvénients des canettes non refermables sont liés au fait qu'elles ne doivent pas être renversées tant que du liquide est présent à l'intérieur, d'où des précautions d'emploi peu compatibles avec un usage nomade notamment. De plus des corps étrangers peuvent pénétrer à l'intérieur de la canette une fois ouverte, d'où une pollution non acceptable par l'utilisateur. En outre si le liquide présent à l'intérieur de la canette est gazeux, après quelques heures d'ouverture, le gaz présent est évaporé d'où un problème de consommation non appropriée.

**[0005]** L'ensemble de ces inconvénients majeurs a permis le développement de canettes refermables. A titre illustratif, on connaît des couvercles en plastique qui viennent épouser le rebord de la coupelle supérieure des canettes en aluminium par exemple. Cependant des fuites de liquide ont été constatées sur ce type de montages, entre le couvercle en plastique et le rebord de la canette en métal. De plus la suppression du gaz à l'inté-

rieur de ces canettes a provoqué des problèmes d'étanchéité et une dégradation du liquide à l'intérieur des canettes.

**[0006]** Diverses solutions ont été proposées mais aucune ne résout l'ensemble des problèmes évoqués ci-dessus. US2304214 décrit un exemple d'emballage selon le préambule de la revendication 1 annexée.

### EXPOSE DE L'INVENTION

**[0007]** L'invention vise à remédier aux inconvénients de l'état de la technique et notamment à proposer un emballage de produit consommable de type canette, pourvu d'une paroi sensiblement plane et munie d'un orifice. Il s'agit de proposer un emballage doté d'un bouchon (ou dispositif d'ouverture et de fermeture) qui permet de l'ouvrir et de le refermer à volonté.

**[0008]** Pour ce faire, selon un premier aspect de l'invention l'emballage est équipé d'un bouchon mobile visible à-vis dudit orifice et qui comprend une première partie extérieure au volume intérieur défini par l'emballage et une deuxième partie intérieure au volume défini par ledit emballage, lesdites première et deuxième parties étant en un même matériau que l'emballage ; ledit bouchon comprend en outre un joint d'étanchéité coopérant avec la bordure de l'orifice et avec le bouchon mobile afin d'assurer une parfaite étanchéité lorsque le bouchon ferme l'orifice.

**[0009]** Ainsi l'emballage peut être ouvert, refermé puis ouvert à nouveau, à volonté, sans pour autant que le liquide présent à l'intérieur perde ses propriétés initiales, notamment son gaz lorsqu'il s'agit de boisson gazeuse. De plus le bouchon étant avantageusement en une même matière que le reste de l'emballage (hormis le joint), un recyclage optimisé peut être réalisé. Aucune unité d'approvisionnement spéciale n'est nécessaire, les matériaux utilisés étant les mêmes pour l'emballage et pour la majeure partie du bouchon.

**[0010]** En outre, ladite première et ladite deuxième parties sont assemblées par déformation complémentaire de matière, par emboutissage ou par sertissage. L'homme de métier choisira la solution la plus appropriée en fonction des contraintes mécaniques, économiques, ergonomiques ou autres.

**[0011]** Selon un mode de réalisation de l'invention, la deuxième partie comporte au moins un téton qui est embouti sur un orifice conjugué de la première partie.

**[0012]** Par ailleurs, ledit joint présente une fente dans son épaisseur, apte à recevoir la bordure de l'orifice. Cet arrangement assure une étanchéité parfaite ; le matériau ainsi que les dimensions du joint seront choisis par l'homme de métier; préférentiellement un joint torique en matière plastique est retenu.

**[0013]** De façon intéressante, la première partie du bouchon comprend une zone de préhension. Cette zone de préhension peut présenter diverses formes ergonomiques ; un bourrelet périphérique, renforcé au niveau d'une zone peut être prévu.

**[0014]** Avantageusement, la première partie du bouchon comprend une zone plane de surface sensiblement égale ou inférieure à la surface dudit orifice. Il s'agit d'adapter la forme à la surface utile de l'orifice ; cette adaptation est rendue aisée par le fait que la première partie est constituée du même matériau que le reste de l'emballage, par exemple de l'aluminium.

**[0015]** Avantageusement, la deuxième partie du bouchon comprend des moyens de liaison temporaire avec le joint, en position de fermeture.

**[0016]** Plus précisément, lesdits moyens de liaison temporaire comprennent des déformations conjuguées, de type gorges et rainures, appartenant respectivement à la deuxième partie du bouchon et audit joint.

**[0017]** De façon intéressante, on prévoit une collerette dite d'invulnérabilité faisant initialement partie de la première partie du bouchon, et qui se rompt lors de la première translation dudit bouchon, correspondant à la première ouverture de l'orifice. Cet aspect, classique, est ici facilement réalisable car la forme de la première partie du bouchon est tout à fait modulable.

**[0018]** Plus précisément, la collerette peut être reliée par des points de liaison à la première partie du bouchon.

## BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

**[0019]** [001] D'autres caractéristiques, détails et avantages de l'invention ressortiront à la lecture de la description qui suit, en référence aux figures annexées, qui illustrent :

- la figure 1, une vue en perspective d'un emballage selon un mode de réalisation de l'invention, avec un bouchon en position fermée ;
- la figure 2, une vue en perspective d'un emballage selon un mode de réalisation de l'invention, avec un bouchon en position ouverte ;
- la figure 3, une vue en perspective détaillée de la partie de l'emballage pourvue du bouchon en position fermée ;
- la figure 4, une vue en perspective détaillée de la partie de l'emballage pourvue du bouchon en position ouverte ;
- la figure 5, une coupe transversale de la partie de l'emballage pourvue du bouchon en position fermée ; et
- la figure 6, une coupe transversale de la partie de l'emballage pourvue du bouchon en position ouverte.

**[0020]** Pour plus de clarté, les éléments identiques ou similaires sont repérés par des signes de référence identiques sur l'ensemble des figures.

## DESCRIPTION DETAILLEE D'UN MODE DE REALISATION

**[0021]** La figure 1 illustre par une perspective extérieu-

re un emballage de type canette c'est-à-dire globalement cylindrique qui est pourvu en partie dite supérieure d'une paroi sensiblement plane 1 qui appartient à un plan dit transversal c'est-à-dire perpendiculaire à l'axe longitudinal ou principal XX de l'emballage, Bien entendu une même paroi plane (non référencée) est prévue en partie dite inférieure pour former le fond de l'emballage. La paroi 1 est munie d'un orifice 2 pour l'échappement du fluide initialement renfermé à l'intérieur de l'emballage,

**[0022]** L'emballage est équipé d'un bouchon 3 mobile vis-à-vis de l'orifice 2. La comparaison des figures 1 et 2 montre le mouvement du bouchon 3 entre sa position fermée et sa position ouverte.

**[0023]** Plus précisément et comme lisible sur ces figures, le bouchon 3 ou dispositif de fermeture de l'emballage, comprend une première partie 31 qui est disposée à l'extérieur du volume intérieur défini par l'emballage ; une deuxième partie 32, disposée à l'intérieur du volume défini par l'emballage, fait partie du bouchon 3 et est fonctionnellement liée à la première partie 31. La première partie 31 et la deuxième partie 32 sont préférentiellement assemblées par déformation complémentaire de matière : emboutissage, sertissage ou autre mode d'assemblage. Le bouchon comprend en outre un joint d'étanchéité 33 qui coopère notamment avec la bordure de l'orifice 2 ; selon un mode de réalisation de l'invention, la joint 33 présente une fente 331 ménagée dans son épaisseur, visible sur les figures 5 et 6. La fente 331 est apte à recevoir la bordure 20 de l'orifice 2. Toute forme peut être envisagée pour l'orifice 2 ; un disque est souvent préféré ou encore une forme elliptique, ovale .. selon les besoins. Les figures 3 et 4 ainsi que les figures 5 et 6 montrent plus en détail un tel bouchon, en place sur la paroi plane 1 de l'emballage.

**[0024]** L'assemblage entre la première partie 31 et la deuxième partie 32 du bouchon 3 peut être réalisé grâce à un téton 321 prévu dans la surface supérieure de la deuxième partie 32 qui est logé, serti et retenu dans un orifice de la surface plane de la première partie 31. Cet assemblage permet une immobilisation dans le plan transversal de l'emballage de la première partie 31 et de la deuxième partie 32 du bouchon 3. Ainsi ces deux parties sont mobiles ensemble dans ce plan ; cette mobilité permet les ouvertures-fermetures de l'orifice 2 comme il sera explicité ci-après. Les deux parties 31, 32 sont immobilisées selon l'axe XX de l'emballage.

**[0025]** De façon intéressante et comme visible notamment sur les figures 5 et 6, le bouchon 3 présente au moins une zone de préhension 310 permettant à l'utilisateur de prendre cette partie du bouchon 3, afin de le déplacer relativement à l'orifice 2. La zone de préhension 310 peut présenter diverses formes ergonomiques ; elle peut être constituée d'une ou de plusieurs parties ; sa surface extérieure, apte à être contactée par l'utilisateur, peut être traitée, dépolie par exemple, afin d'assurer un bon contact avec la main de l'utilisateur. Selon le mode de réalisation de l'invention illustré, la zone de préhension 310 est une sorte de renflement disposé sur l'axe

de déplacement du bouchon, marqué d'une flèche afin d'illustrer le sens du déplacement du bouchon.

[0026] La première partie 31 du bouchon comprend une zone plane 315 de surface sensiblement égale ou inférieure à la surface de l'orifice 2. Cette zone plane 315 correspond sensiblement à une zone plane 325 de la deuxième partie 32 du bouchon 3. Les deux zones sont espacées, selon l'axe XX, d'une distance sensiblement égale à la hauteur du bouchon (mesurée selon l'axe XX). La zone plane 315 de la première partie 31 est bordée par un renflement dont fait partie la zone de préhension 310.

[0027] La deuxième partie 32 comporte par ailleurs un renflement 322 qui est une protubérance orientée vers la première partie 31 du bouchon, dont la hauteur correspond sensiblement à la hauteur du joint 33. Par hauteur on entend la dimension mesurée selon l'axe longitudinal XX. Le renflement 322 présente une surface parallèle au plan transversal (celui de la paroi 1) dont le dimensionnement est défini de telle sorte que le renflement forme une butée sur le joint 33 en position fermée (tel que représenté sur la figure 5) et une butée sur le joint 33 en position ouverte (tel que représenté sur la figure 6). L'homme de métier est ainsi assez libre dans le choix de la dimension du renflement 322.

[0028] En outre, la deuxième partie 32 du bouchon 3 présente des moyens 5 de liaison temporaire avec le joint 3. A titre illustratif ces moyens consistent en une rainure 5 qui coopère avec une protubérance 6 de forme conjuguée prévue dans le joint 3. L'étanchéité du fluide présent dans l'emballage est aussi renforcée par la coopération des moyens 5, 6.

[0029] Par ailleurs, comme visible sur la figure 1, une collerette dite d'inviolabilité 7 est prévue ; elle fait partie de la première partie 31 du bouchon 3 et peut être constituée de plusieurs ponts de matière reliés par des points (ou tenons) à la première partie du bouchon, et entre eux. Cette collerette se détruit lors de la première ouverture du bouchon 3 car elle est dimensionnée pour affleurer la paroi 1 et recouvrir le joint 33 de sorte que la translation du bouchon 3 met en contact la collerette 7 avec la partie du joint 33 qui dépasse de la surface supérieure de la paroi 1, ce qui brise les tenons et détache la collerette 7 vis-à-vis du bouchon 3.

[0030] Il convient de préciser que le joint 33, qui est emboîté et maintenu par la bordure 20 de l'orifice 2, présente une forme générale torique, avec une surface dite inférieure 332 disposée à l'intérieur de l'emballage et une surface dite supérieure 333 placée à l'extérieur de l'emballage ou plus précisément de la paroi plane 1. La première partie 31 du bouchon est en contact avec la surface supérieure 333 du joint 33 tandis que la deuxième partie 32 du bouchon est en contact avec la surface inférieure 332 du bouchon ; en d'autres termes le joint 33 qui est fixé sur la paroi 1, est intercalé entre les deux parties 31, 32 du bouchon 3 qui sont mobiles en translation par rapport à lui.

[0031] La présente invention concerne donc un em-

ballage doté d'un système de fermeture efficace et re-fermable, qui est facilement recyclable car formé du même matériau que le reste de l'emballage. L'efficacité du système de fermeture est très intéressante car ce système est à la fois simple et fiable. En outre le système de fermeture est facile à manipuler ce qui est essentiel car ce type d'emballage est utilisé de façon nomade, dans des conditions plus ou moins confortables.

[0032] Pour ouvrir l'emballage pour la première fois, il suffit de le saisir dans une main et de saisir la zone de préhension 310 dans l'autre main, puis de faire translater le bouchon 3 parallèlement au plan de sa paroi 1, selon le sens indiqué par le marquage. Ainsi, la collerette d'inviolabilité 7 est rompue, se détache du reste du bouchon, ce qui autorise la translation du bouchon, découvrant ainsi l'orifice 2 sur tout ou partie de sa surface. La fin de course correspond à la butée de la deuxième partie 32 du bouchon contre le joint 33, ou plus précisément de son renflement 322 surmonté par le tenon 321.

[0033] De façon intéressante, cet arrangement permet de découvrir l'orifice 2 de façon modulée, au choix du consommateur.

[0034] D'autres modifications peuvent intervenir dans la conception de l'emballage sans sortir du cadre de l'invention.

[0035] Par ailleurs il est souligné que l'emballage selon l'invention muni de son bouchon mobile peut parfaitement être posé sur un autre emballage. Le bouchon ne gêne en effet nullement une telle superposition, ce qui est très avantageux en termes de stockage. Les emballages peuvent ainsi former des piles de grande hauteur, formées d'emballages superposés de façon stable.

## Revendications

1. Emballage de produit consommable, de type canette, pourvu d'une paroi (1) sensiblement plane et munie d'un orifice (2) équipé d'un bouchon (3) mobile vis-à-vis dudit orifice (2) en translation parallèlement au plan de la paroi (1) et comprenant une première partie (31) extérieure au volume intérieur défini par l'emballage et réalisée en un même matériau que l'emballage, **caractérisé en ce que** le bouchon comprend une deuxième partie (32) intérieure au volume défini par ledit emballage, ladite deuxième partie étant en un même matériau que l'emballage, et **en ce que** ledit bouchon (3) comprend en outre un joint d'étanchéité (33) coopérant avec la bordure de l'orifice (2) et avec le bouchon mobile afin d'assurer une parfaite étanchéité lorsque le bouchon ferme l'orifice.
2. Emballage de produit consommable **caractérisé en ce que** ladite première (31) et ladite deuxième (32) parties sont assemblées par déformation complémentaire de matière, par emboutissage ou par sertissage.

3. Emballage de produit consommable selon la revendication 2 **caractérisé en ce que** la deuxième partie (32) comporte au moins un téton (321) qui est embouti sur un orifice conjugué de la première partie (31). 5
4. Emballage de produit consommable selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** ledit joint (33) présente une fente (331) dans son épaisseur apte à recevoir la bordure (20) de l'orifice (2). 10
5. Emballage de produit consommable selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** la première partie (31) du bouchon comprend au moins une zone de préhension (310). 15
6. Emballage de produit consommable selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** la première partie (31) du bouchon comprend une zone plane (315) de surface sensiblement égale ou inférieure à la surface dudit orifice. 20
7. Emballage de produit consommable selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** la deuxième partie du bouchon (32) comprend des moyens (5) de liaison temporaire avec le joint, en position de fermeture. 25
8. Emballage de produit consommable selon la revendication précédente **caractérisé en ce que** lesdits moyens (5,6) de liaison temporaire comprennent des déformations conjuguées, de type gorges et rainures, appartenant respectivement à la deuxième partie du bouchon et audit joint. 30
9. Emballage de produit consommable selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre une collerette (7) dite d'inviolabilité faisant initialement partie de la première partie (31) du bouchon, et qui se rompt lors de la première translation dudit bouchon, correspondant à la première ouverture de l'orifice (2). 35
10. Emballage de produit consommable selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** ladite collerette (7) est reliée par des tenons à la première partie (31) du bouchon. 40

#### Patentansprüche

1. Verpackung für ein Verbrauchsprodukt vom Typ Getränkedose, die mit einer Wand (1) versehen ist, die im Wesentlichen eben und mit einer Öffnung (2) versehen ist, die einen relativ zur besagten Öffnung (2) parallel zur Ebene der Wand (1) translatorisch beweglichen Stopfen (3) aufweist, und einen ersten äu-

ßeren Teil (31) mit einem durch die Verpackung abgegrenzten Innenvolumen umfasst, der aus dem gleichen Material wie die Verpackung hergestellt ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Stopfen (3) einen zweiten Teil (32) im Innern des durch die Verpackung abgegrenzten Volumens umfasst, wobei der zweite Teil aus dem gleichen Material wie die Verpackung besteht, und dadurch, dass besagter Stopfen (3) des Weiteren eine Dichtung (33) umfasst, die mit dem Rand der Öffnung (2) und mit dem beweglichen Stopfen zusammenwirkt, um eine absolute Dichtheit zu erzielen, wenn der Stopfen die Öffnung verschließt.

2. Verpackung eines Verbrauchsprodukts, **dadurch gekennzeichnet, dass** besagter erster (31) und besagter zweiter Teil (32) durch komplementäre Materialverformung durch Tiefziehen oder Falzen miteinander verbunden sind.
3. Verpackung eines Verbrauchsprodukts nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** der zweite Teil (32) mindestens einen Zapfen (321) umfasst, der zusammen mit dem ersten Teil (31) auf eine Öffnung tiefgezogen ist.
4. Verpackung eines Verbrauchsprodukts nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** besagte Dichtung (33) in ihrer Materiallage einen Spalt (331) zur Aufnahme des Rands (20) der Öffnung (2) aufweist.
5. Verpackung eines Verbrauchsprodukts nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der erste Teil (31) des Stopfens mindestens einen Griffbereich (310) aufweist.
6. Verpackung eines Verbrauchsprodukts nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der erste Teil (31) des Stopfens einen ebenen Bereich (315) umfasst, dessen Fläche im Wesentlichen kleiner oder gleich der Fläche der besagten Öffnung ist.
7. Verpackung eines Verbrauchsprodukts nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der zweite Teil des Stopfens (32) Mittel (5) zur vorübergehenden Verbindung mit der Dichtung in geschlossener Position enthält.
8. Verpackung eines Verbrauchsprodukts nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** besagte Mittel (5, 6) zur vorübergehenden Verbindung aufeinander abgestimmte Verformungen, wie zum Beispiel Nuten und Rillen, aufweisen, die jeweils zum zweiten Teil des Stopfens und der besagten Dichtung gehören.

9. Verpackung eines Verbrauchsprodukts nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie des Weiteren einen sogenannten versiegelten Bund (7) umfasst, der ursprünglich zum ersten Teil (31) des Stopfens gehörte und der während der ersten Translation des besagten Stopfens beim ersten Öffnen der Öffnung (2) bricht.
10. Verpackung eines Verbrauchsprodukts nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** besagter Bund (7) über Zapfen mit dem ersten Teil (31) des Stopfens verbunden ist.

## Claims

1. Packaging for consumable product, such as a can, provided with a substantially planar wall (1) and having an opening (2) provided with a stopper (3) that is movable relative to said opening (2) by translating parallel to the plane of the wall (1), including a first portion (31) outside the inner space defined by the packaging and made of the same material as the packaging, **characterised in that** the stopper comprises a second portion (32) inside the space defined by said packaging, said second portion being made of the same material as the packaging, and said stopper (3) also comprising a sealing gasket (33) engaging with the edge of the opening (2) and with the mobile stopper in order to ensure a perfect seal when the stopper closes the opening.
2. Packaging for consumable product, **characterised in that** said first (31) and said second (32) portions are assembled by complementary deformation of material, by stamping or by crimping.
3. Packaging for consumable product according to claim 2, **characterised in that** the second portion (32) has at least one lug (321) which is stamped on a combined opening of the first portion (31).
4. Packaging for consumable product according to any preceding claim, **characterised in that** said seal (33) has a slot (331) in the body thereof, capable of receiving the edge (20) of the opening (2).
5. Packaging for consumable product according to any preceding claim, **characterised in that** the first portion (31) of the stopper comprises at least one gripping area (310).
6. Packaging for consumable product according to any preceding claim, **characterised in that** the first portion (31) of the stopper comprises a planar area (315) with a surface area substantially equal to or smaller than the surface area of said opening.

7. Packaging for consumable product according to any preceding claim, **characterised in that** the second portion of the stopper (32) comprises means (5) for provisionally linking with the seal, in the closed position.
8. Packaging for consumable product according to the preceding claim, **characterised in that** said provisional linking means (5, 6) comprise combined deformations, such as grooves and slots, belonging to the second portion of the stopper and to said seal, respectively.
9. Packaging for consumable product according to any preceding claim, **characterised in that** it also comprises a so-called tamper-proof collar (7) which is initially part of the first portion (31) of the stopper, and which breaks during the first translation of said stopper, corresponding to the first time the opening (2) is opened.
10. Packaging for consumable product according to any preceding claim, **characterised in that** said collar (7) is connected by lugs to the first portion (31) of the stopper.

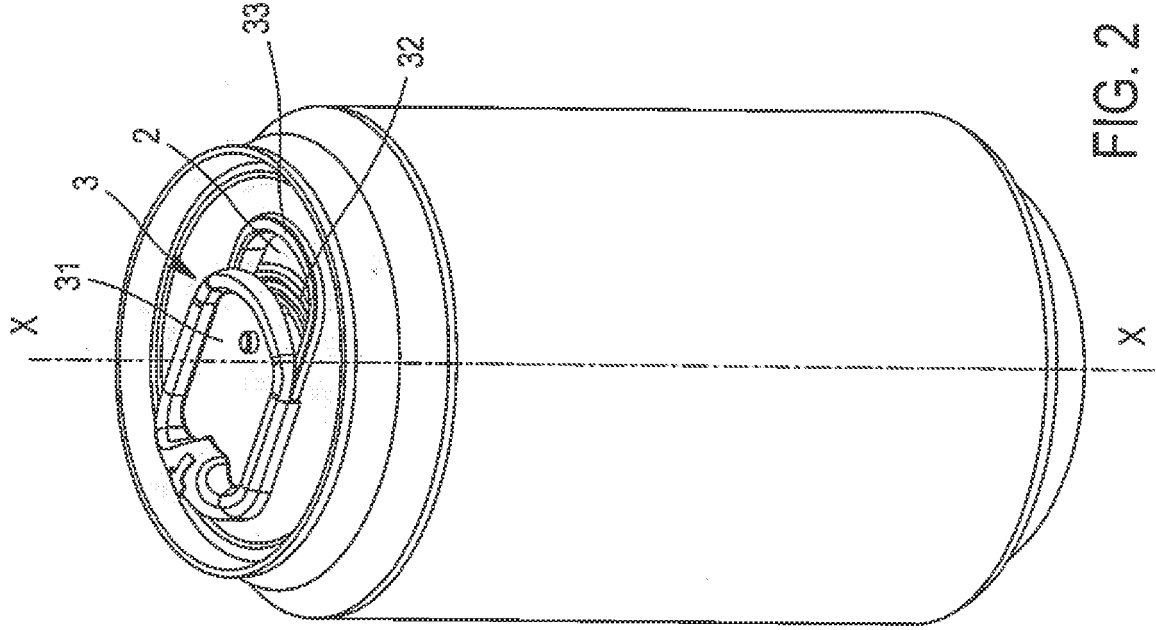


FIG. 2

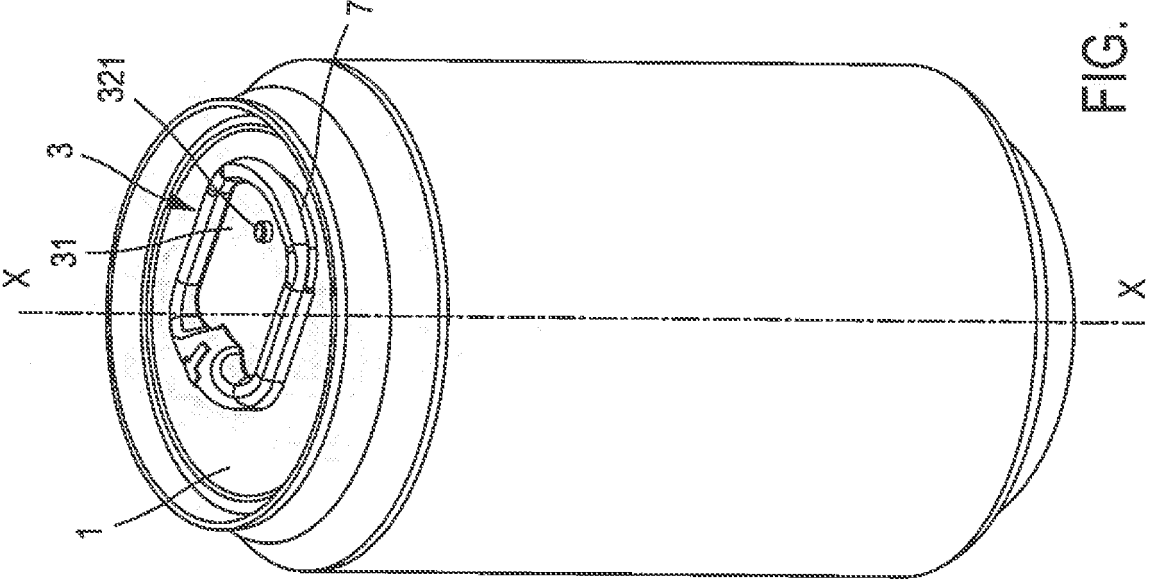


FIG. 1

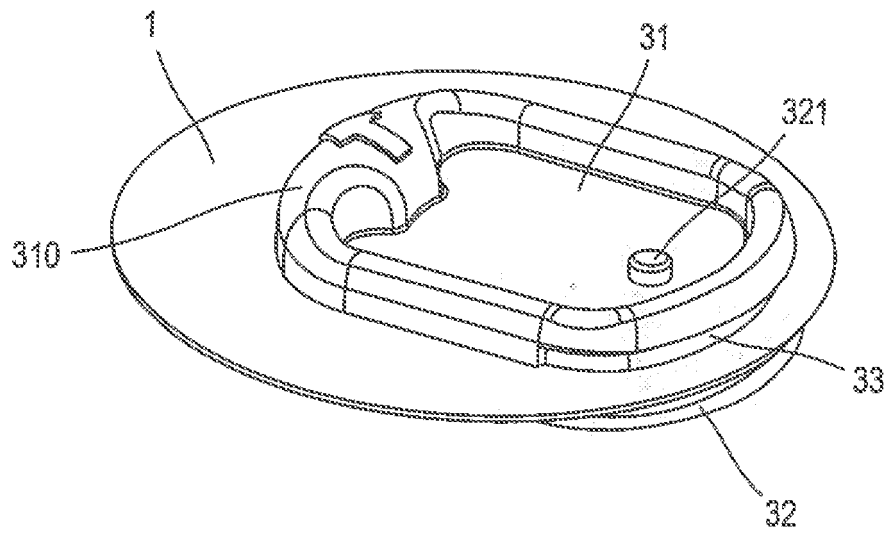


FIG. 3

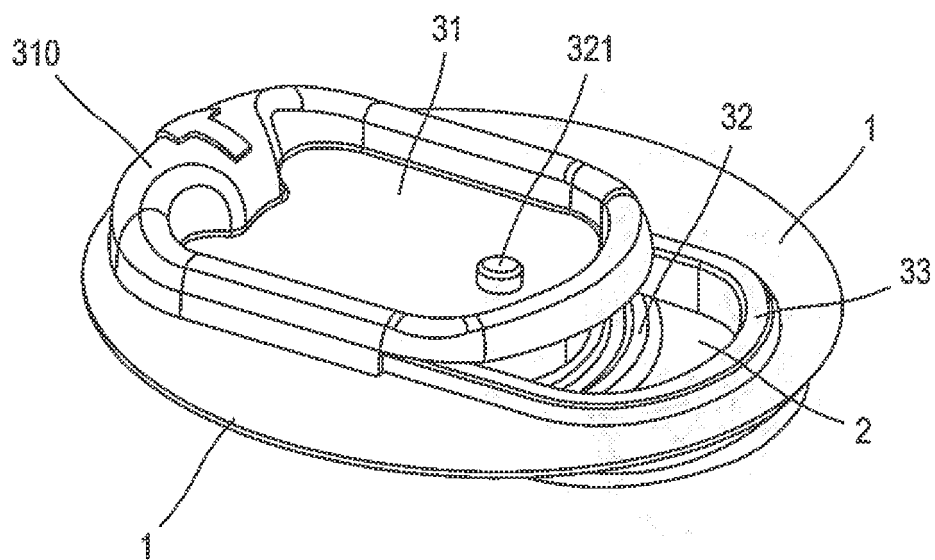
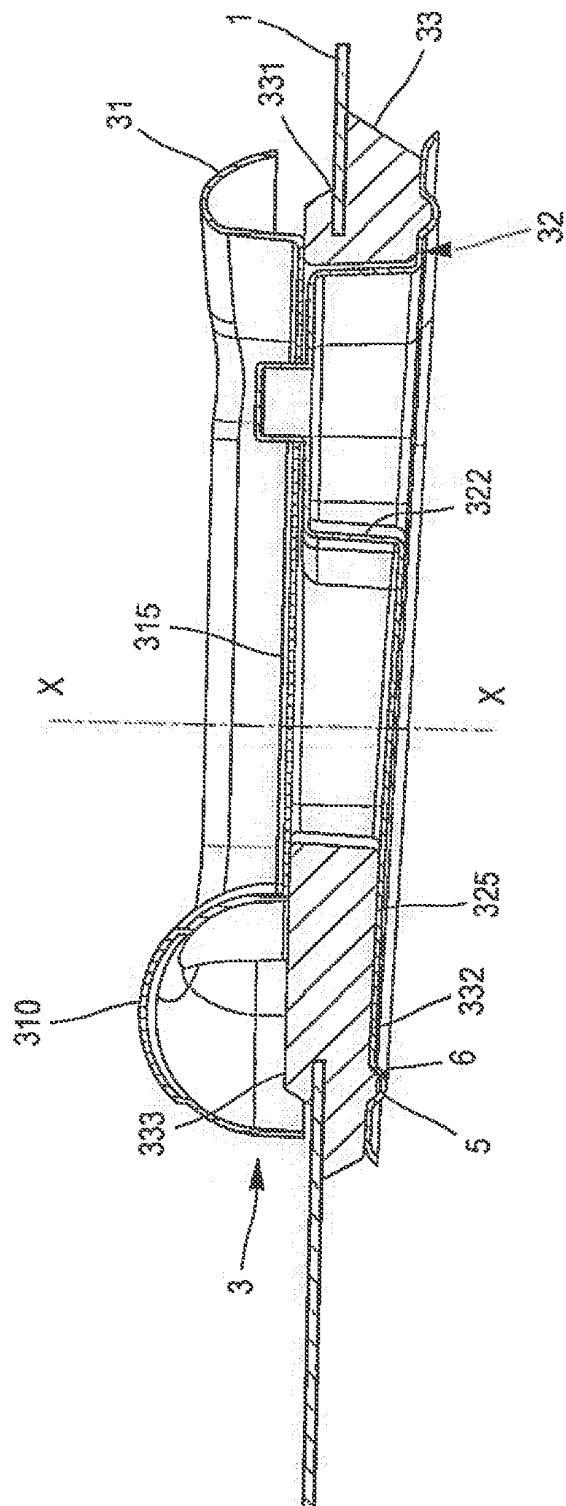
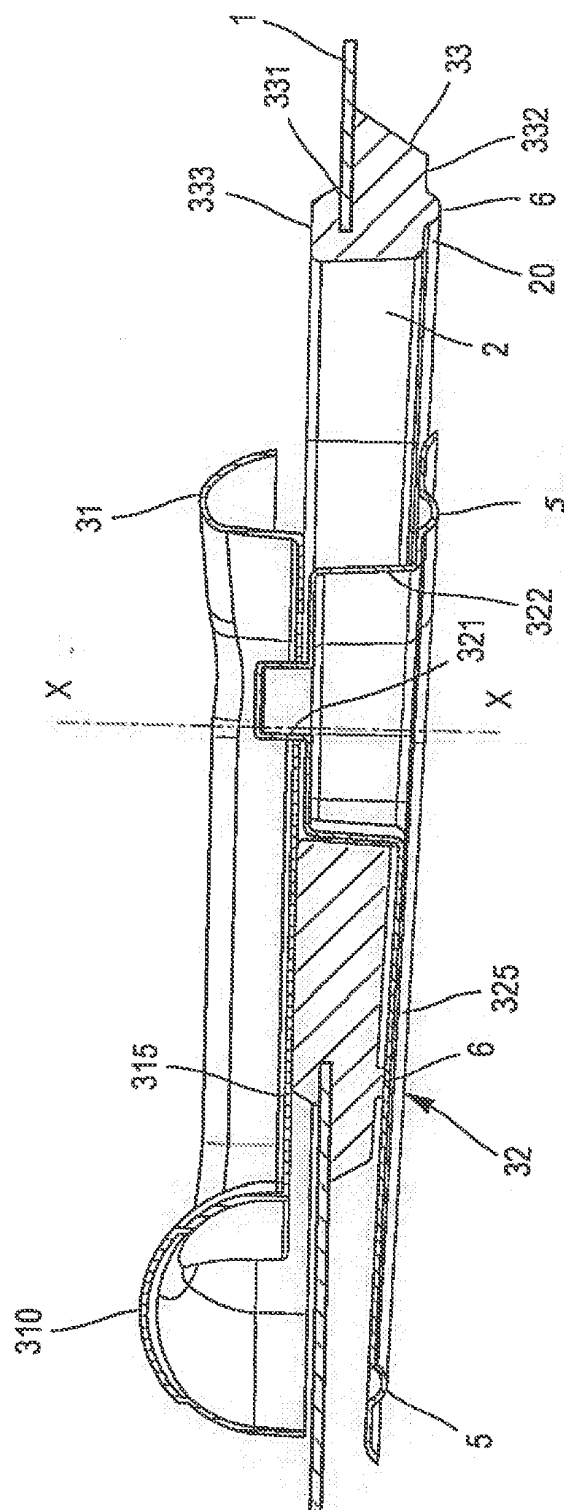


FIG. 4



60



**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- US 2304214 A [0006]